

ANGERS

En 1597, la misère des Angevins

TÉMOIGNAGES D'ARCHIVES, PAROLES DE TÉMOINS. Un texte de 1597 dresse le portrait de la ville et des environs après huit ans de guerre.

HISTOIRE ANGEVINE

Par Sylvain Bertoldi, Conservateur des Archives d'Angers

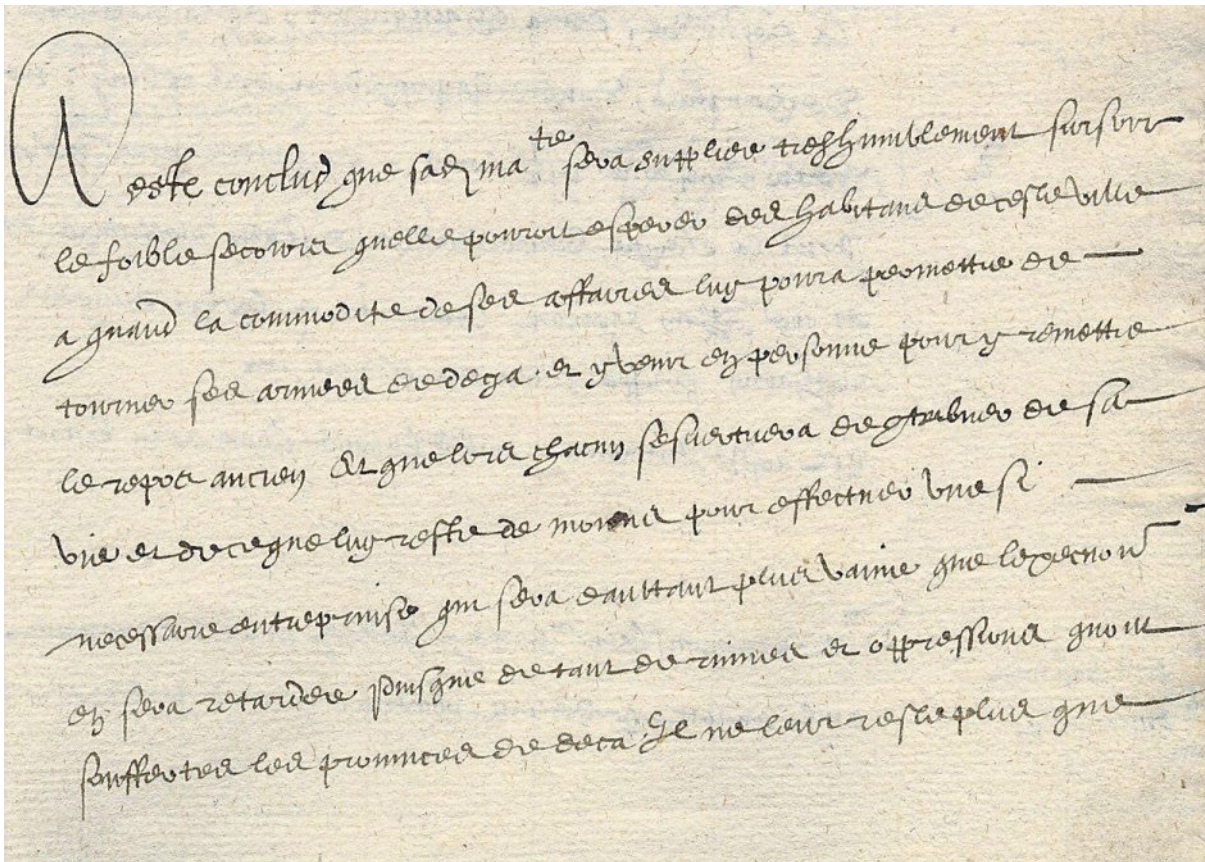
Ce texte (1) du 30 septembre 1597, extrait des délibérations du conseil de ville (Archives patrimoniales Angers, BB 46, f° 111 v° - 113 v°), montre dans quel état huit années de guerre entre les ligueurs du duc de Mercœur basé en Bretagne et les tenants du roi protestant Henri IV avaient mis la ville d'Angers et les campagnes angevines. Fort heureusement, le duc de Mercœur n'allait plus tarder à se soumettre et l'édit de Nantes à être signé le 13 avril 1598.

« La plus part du menu peuple est mort de faim »

« Toute la compagnie avec lesdictz députez du clergé et des paroisses sont demeurez d'accord qu'il sera respondu à Monsieur Desmatratz, grand rapporteur de France, conseiller du roy en son Grand Conseil que sa commission ne pouvoit tomber en meilleure main d'auntant que luy estant de ceste province, il doit avoir plus certaine congnoissance de l'estat d'icelle entièrement ruinée à cause du ravage qui y a esté sans intermission depuis ces troubles, mesmes durant les trèves que les ennemis ne se contentans des grosses contributions qu'on leur permettoit lever pour l'entretienement de leurs garnisons, ont tousjours tenu les champs comme ilz les tiennent à présent [...].

Et il est tout notoire qu'auparavant les trèves toute la province estoit en feu, car oultre les places qui sont encore à présent rebelles, ausquelles de naguère se sont jointes celles de Mirebeau et de Pouencé, les garnisons de Châteaugontier, Sablé, Le Plessis-Bourré et aultres n'y faisoient pas meilleur mesnage pour à quoy s'oppose le roy ayant esté contrainct mettre garnison en la ville et chasteau d'Angers, aux Pontz de Cee, à Beaufort, à Baugé, à Saumur, à Vezins et aultres places entretenues de deniers de la province. Il est aisé à juger s'il en est demeuré une seule parcelle entière.

[...] Les ennemis non contans y ont oultre saisi, prins et enlevé tous les bledz, fruitz et revenuz des serviteurs du roy, et n'y a soldat de la suite dudict sieur de Mercœur qui n'ait eu don des fruitz de quelque mestairie, mesmes n'ont pas esté esparnez les biens des ecclésiastiques. De là est arivé que la plus part des terres sont demeurees en friche, le commerce et le trafic a cessé, et enfin ont succédé troys ou quatre années de stérilité, telle que la plus part du menu peuple est mort de faim, qui a



Dernier paragraphe des remonstrances à Henri IV, 30 septembre 1597.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, BB 46, F° 113 R°

causé tant de pauvres mandians qu'il s'en est jecté en ceste ville plus de cinq ou six mil, entre lesquelz estoient la plus part des mestaiers et closiers du plat pays.

Lesquelz [...] auroient esté contrains mandier, quicter et abandonner leurs lieux et se retirer en ceste ville pour y vivre. Pour la nourriture desquelz pauvres l'on a fait de grandes levées de deniers en ceste ville en vertu d'arrest de la court, et pour achever de peindre lesdicts ennemis, ont imposé des daces [taxes] si énormes sur les fruitz qui entrent es villes de l'obéissance du roy, signamment [spécialement] en ceste ville d'Angers, mesme sur bled, bestiaux et sur le vin, que c'est chose monstrueuse que les denrées sont achetées deux fois auparavant qu'on les puisse mettre à couvert, que si le plat pais, père nourricier des villes, est misérable, il ne fault doubter que la misère n'en redonde sur [retombe sur] elles [...]. Nonobstant toutes lesquelles pertes et afflictions lesdicts habitans pour l'affection qu'ils ont tousjours eu au service de Sa Majesté et pour recouvrer leur liberté se sont mis en devoir d'employer tout leur bien et moiens pour cest effect comme ilz ont fait aparoir pour l'entretienement des armées de Sa Majesté aux sièges de Craon, Rochefort, Chemillé, Tigné, Brissac, Mirebeau, Beaupréau, Montreveau, Saint-Florent et aultres places qui ont été assiégées pour les remettre en l'obéissance de Sa Majesté, tellement qu'ilz y ont employé jusques à la somme de soixante ou quatre vingtz mil escuz dont ilz paient interest. Et pour leur remboursement

auroient eu quelque assignation d'un subsidie duquel ilz n'ont peu jouir et sont contrains pour s'acquicter de se condescendre a une levée desdictes sommes sur eulx et aultres provinces qui en ont ressenly le soulagement, qu'il a d'ailleurs esté levé sur lesdicts habitans et se lève de jour à aultre grandes sommes de deniers par erections nouvelles d'estatz [d'offices, de charges] comme de conseillers au siège présidial, commissaires examineurs, procureurs en tiltre d'office, taxes sur les esleux, recepveurs des tailles et aides, plusieurs nouveaux subsidies et aultres qui se lèvent au profit du roy.

« L'extrême stérilité des vins »

Oultre lesquelles il se lève en ceste ville pour la garde d'icelle et fraiz de la despence qui se fait es corps de garde pour la conservation d'icelle la somme de quatre mil escuz et plus et particulièrement sur les ecclésiastiques, oultre les décimes ordinaires et charges ci-dessus ausquelles ilz contribuent, a esté ordonné estre levé sur eulx en l'année présente par arrest et commission de Sa Majesté du 27 mars dernier la somme de dixsept mil tant d'escuz pour les interestz des sommes qu'ilz doivent seulement.

Ceste ville et plat pais ayant souffert tous ces fléaux l'espace de dix ans et l'extrême stérilité de vins en l'année présente dont il se souloit faire [dont on a coutume de faire] quelque argent en ceste province, en laquelle il ne sera poinct recuilly aux vendenges prochaines le quart du coust de

la faczon des vignes. Monsieur Desmatratz, commissaire, en fera, s'il luy plaist, remonstrance à Sa Majesté et à nos seigneurs de son conseil et néanmoins pour monstrier la bonne volonté et affection que lesdictz habitans ont à son très humble service,

À esté conclud que Sadicte Majesté sera suppliée très humblement sursoir le foible secours qu'elle pourroit espérer des habitans de ceste ville à quand la commodité de ses affaires luy pourra permettre de tourner ses armées de deca et y venir en personne pour y remettre le repos ancien et que lors chacun s'esvertuera de contribuer de sa vie et de ce que luy reste de moiens pour effectuer une si nécessaire entreprinse qui sera d'auntant plus vaine que l'exécution en sera retardée puisque de tant de ruines et oppressions qu'ont souffertes les provinces de deca [de ce côté-ci], il ne leur reste plus que le dernier surpir [soupon] et l'espérance qu'ilz ont en la clémence et bonté de Sa Majesté pour les délivrer quand il lui plaira de la misérable servitude en laquelle ilz ont vescu depuis huit ans et vivent encores à présent, plus que jamais. »

(1) L'orthographe de l'époque a été conservée, mais le texte a été accentué suivant l'usage actuel. archives.angers.fr.

CHRONIQUE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE D'ANGERS

L'ACTUALITÉ DES ARCHIVES

Cointreau, des objets publicitaires devenus collectors



Assiette publicitaire « Triple-sec Cointreau », vers 1890.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 1 OBJ 1521

Édouard Cointreau, le créateur du triple-sec devenu la fameuse liqueur Cointreau, était passé maître dans l'utilisation de la publicité. Il utilise l'affiche en grand, commande l'un des premiers films publicitaires au monde, après ceux de Thomas Edison et des frères Lumière... Il ne néglige pas les objets publicitaires et ses successeurs continuent largement cette tradition. On ne compte pas les objets les plus variés qui servaient de prime et d'enseigne à la firme. Les Archi-

ves patrimoniales d'Angers en conservent un vaste échantillon : éventails, jeux de dés et de cartes, tapis de jeu, pichets, fèves, cousin-étui, rasoir, bouchons, boutons de manchette, nécessaire de couture miniature, cendriers, cache-pots, coffrets, boîtes lithographiées, pailles, crayons, fume-cigarette, ramequins, porte-clés, pinces à glaçon, dés à coudre, rouleaux de ruban, toupies, puzzles, chapeau en papier, shaker, ciseaux...

S.B



Toupie Cointreau, vers 1940.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 1 OBJ 303

Trop vétustes, des halles impossibles à restaurer



Place de la République, actuelle rue Millet, mars 1965.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, COLL. ROBERT BRISSET, 9 F1 14 704

Entre les halles de la place de la République et l'établissement d'enseignement du Sacré-Cœur, la rue ne formait qu'une petite partie de la place de la République. Depuis la rénovation du quartier,

c'est aujourd'hui la rue Millet. Bâties en 1875, impossibles à restaurer étant donné leur degré de vétusté, les halles sont démolies en janvier 1971. Le travail est confié à la Compagnie



Depuis la rénovation du quartier, la rue est devenue la rue Millet.

PHOTO : CO - LAURENT COMBET

française des ferrailles qui s'est engagée à verser à la Ville une redevance de 140 francs par tonne de fonte récupérée et de 40 francs par tonne de ferraille, soit un total d'environ 3 000 francs. À leur

emplacement, dans un premier temps, un parc de stationnement de 78 places est créé. Il en coûte alors 50 centimes par tranche de six heures...

S.B

ÇA S'EST PASSÉ LE 14 JUIN 2015

Au Festival d'Anjou, « avant les trois coups »

Juin 2015, le Festival d'Anjou bat son plein. Le Courrier de l'Ouest s'est intéressé, pour l'occasion, aux coulisses : « Une ruche en perpétuelle ébullition. Pour qualifier l'ambiance du festival, Cyrille Gilbert, directeur de l'EPCC-Anjou Théâtre (association départementale qui gère la manifestation), préfère une autre comparaison : « Ici, c'est comme au cirque. Dès qu'on a fini un soir, on démonte ».

« Au Festival d'Anjou, chacun a sa place et gère son temps pour faire son travail dans l'espace qui lui est imparti », raconte le quotidien. « Certains jours, l'effectif en coulisses peut monter jusqu'à 70 personnes. Une journée type démarre dès 8 heures. « La grande force du festival, souligne Cyrille Gilbert,

c'est l'accueil. Nous avons toujours eu des retours favorables des équipes. S'il y avait un Molière du festival, je crois qu'on ne serait pas mal placés ». Pour Jean-Luc Bonchaud, le directeur technique, l'angoisse, c'est l'état du ciel : « Je suis souvent pendu au téléphone avec Météo France. Parfois je me dis que je suis plus Monsieur météo que directeur technique ! ». Mais le public du Festival d'Anjou est habitué aux caprices de la météo. « Les spectateurs angevins épâtent tout le monde. Pour « Richard III » par exemple, la troupe avait joué tout le temps de la pièce sous la flotte. Et majoritairement, le public est resté jusqu'au bout ».